



Commission Administrative Paritaire Départementale
du 3 mai 2016
Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Hier, alors que s'est ouvert à l'Assemblée nationale le débat parlementaire sur le projet de loi travail, l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL a réaffirmé sa détermination à obtenir le retrait de cette loi et à revendiquer de nouveaux droits pour les salariés du privé et du public.

Le texte proposé, porteur de précarité et de reculs sociaux pour tous les travailleurs et la jeunesse, reste totalement inacceptable.

Malgré les annonces gouvernementales sur un éventuel essoufflement de la mobilisation des salariés et des étudiants, l'exigence du retrait reste majoritaire dans l'opinion publique. Le gouvernement doit enfin entendre leurs revendications et cesser de répondre aux seules exigences du patronat.

La poursuite de la politique d'austérité mise en œuvre par le pacte dit de responsabilité, affaiblit les politiques publiques, les services et l'emploi publics, avec, pour conséquences, la multiplication de mobilités géographiques et professionnelles non choisies, le développement de la précarité...

Le SNUDI FO apporte d'ailleurs son soutien aux personnels administratifs de l'Inspection académique, en grève ce mardi 3 mai, pour dénoncer les opérations de restructuration des services académiques et de mobilité géographique forcée vers le Rectorat.

Des politiques d'austérité qui participent aussi de la dégradation constante du pouvoir d'achat des personnels.

Si des organisations syndicales se félicitent aujourd'hui d'avoir obtenu, grâce au dialogue social et en signant le PPCR avec le gouvernement, un alignement de la prime ISAE sur celle de l'ISOE des enseignants du 2nd degré, FO rappelle que les enseignants, comme les autres fonctionnaires, voient leur salaire baisser depuis 2010 et qu'indépendamment de l'augmentation de l'ISAE, il reste nécessaire d'augmenter le point d'indice d'au minimum 8% pour rattraper ces pertes.

Pour notre organisation syndicale la page des salaires est loin d'être tournée avec l'insuffisante revalorisation de la valeur du point de l'indice à une hauteur de 1,2 %, en deux fois, et elle exige l'ouverture de réelles négociations sur les salaires.

Alors que le statut des fonctionnaires est une garantie pour le service public, les attaques incessantes contre ce statut nous inquiètent, tels entre autres, la remise en cause des 35 heures, l'introduction du CPA pour tous les fonctionnaires dès 2017. Avec la remise en cause des garanties collectives et du cadre national, au cœur de la refondation de l'école, de la réforme du collège, de la réforme des rythmes

scolaires, on retrouve bien l'esprit du projet de loi El Khomri : inversion de la hiérarchie des normes et individualisation.

Pour Force Ouvrière, le retrait pur et simple de la loi El Khomri ouvrirait la voie à la satisfaction de toutes les autres revendications.

Dans ce cadre, nous relayons l'inquiétude légitime des enseignants des Bouches du Rhône face à une expérimentation locale d'un Projet d'école qui vise à renforcer « l'autonomie professionnelle des écoles ». Expérimentation qui ne devrait pas avoir un caractère obligatoire.

Le SNUDI FO, défenseur de la liberté pédagogique de chaque enseignant, dénonce la mise en œuvre forcée et contrainte de ce projet, adossé à toutes les réformes que nous combattons (rythmes scolaires, Projet éducatif de territoire, liaison école/collège).

Les premières remontées des collègues dénoncent un procédé chronophage, des équipes ayant déjà consacrés plusieurs heures de concertation rien que pour étudier les 20 pages d'indicateurs proposées ! Le SNUDI FO est attentif au respect des obligations de service des enseignants, l'enveloppe des 108h étant souvent épuisée à ce stade avancé de l'année scolaire.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, monsieur l'inspecteur d'Académie, de surseoir à la mise en place expérimentale de ce projet d'école cette année.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD

► Phase principale du mouvement

Nous tenons à exprimer en premier lieu notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les personnels de l'équipe de la Division du Personnel pour leur investissement professionnel et personnel, leur réactivité face à nos nombreuses sollicitations ainsi qu'aux délais de transmission des projets d'affectation dans un format qui permet finalement une exploitation et une publication respectant la confidentialité des informations personnelles des collègues.

Ce qui a contribué à la transparence d'une des opérations les plus importantes dans le déroulement de carrière des enseignants et a permis de faire remonter les nombreuses erreurs signalées par les intéressés. Erreurs que nous avons pu corriger lors des groupes de travail préparatoires à cette CAPD. Nous regrettons, comme chaque année le faible taux de collègues obtenant un poste à titre définitif.

Ce mouvement 2016 reste encore contraint par :

- le manque criant de postes pour satisfaire les besoins des écoles ou de remplacement,
- des postes réservés entiers bloqués pour les nouveaux PFSE,
- des postes « fléchés » langues, soustraits à des personnels qui auraient pu y prétendre au barème,
- le multiplication des postes accessibles après avis et à recrutement spécifique

Concernant **le barème**, notre syndicat est toujours demandeur d'une prise en compte d'un barème plus égalitaire pour l'ensemble des collègues, fondé principalement sur l'AGS et donc d'un plafonnement des points de bonification dont l'inflation met en concurrence deux catégories de personnels :

- les jeunes titulaires qui n'accèdent plus aussi rapidement à un poste à titre définitif et qui sont obligés de choisir des postes souvent difficiles en Education prioritaire au risque d'y être bloqués pendant plusieurs années afin d'augmenter leur capital « points » et espérer par la suite d'obtenir un poste plus intéressant...
- Les plus anciens qui eux aussi ont souvent débuté dans les quartiers difficiles mais qui n'ont pas bénéficié de ce barème à l'époque et se voit ainsi « doublés » sur des postes par des plus jeunes.

Nous vous alertons enfin sur un grave dysfonctionnement quant aux opérations de ce mouvement, concernant la non prise en compte, par les services administratifs académiques, des départs en retraite d'un bon nombre de nos collègues (adjoints, spécialisés et directeurs) alors qu'ils ont, pour la plupart, rendu leur dossier depuis juin 2015.

Vos services administratifs ont informé les représentants de personnel de l'impossibilité technique de débloquent ces postes ciblés, situation étrangement inédite. Après interrogation de nos représentants nationaux à la CAPN et de nos homologues des différents départements de l'Académie, il s'avère que cette situation aberrante que nous dénonçons, n'existe nulle part ailleurs. Nous demandons à l'administration de débloquent ces postes vacants afin qu'ils puissent être attribués à titre définitif à cette phase.

Nous vous alertons par ailleurs des recours administratifs que pourraient engager certains personnels au titre de la non application de l'article 61 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

« Les autorités compétentes sont tenues de faire connaître au personnel, dès qu'elles ont lieu, les vacances de tous emplois, sans préjudice des obligations spéciales imposées en matière de publicité par la législation sur les emplois réservés. »

Des personnels seraient en effet empêchés techniquement d'accéder à des postes qui sont réellement vacants et qui seront occupés au 1^{er} septembre 2016 par des « faisant fonction » à titre provisoire. Dans ces conditions et pour éviter tout recours que l'administration serait amenée à étudier, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à reporter les résultats de la 1^{ère} phase du mouvement afin de pouvoir intégrer les postes manquants à ce jour et de procéder à l'élaboration d'un nouveau projet d'affectation.

► **Congé formation professionnelle**

Nous devons également lors de cette CAPD examiner les départs décidés en congé de formation professionnelle.

Nous ne pouvons accepter une nouvelle baisse des départs : 15 personnes sur 312 demandes. Pour rappel l'an passé, 19 personnes avaient été retenues pour 157 mois alors qu'en 2011-2012 266 mois étaient accordés.

En dépit d'une réflexion engagée sur la recherche d'un barème permettant d'accéder au CFP après un nombre de demande conséquent, on peut encore déplorer que des 7^{ème}, voire des 8^{ème} demandes consécutives ne soient toujours pas honorées !

Malgré le discours ministériel sur le soi-disant recrutement massif d'enseignants sur un quinquennat, on se retrouve avec un nombre d'ETP qui ne permet pas une augmentation substantielle du nombre de mois accordés au titre du CFP d'une année sur l'autre.

Je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous apporterez à nos différentes questions.